

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-07-CHD

### ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la route et notamment l'article R 225,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le tournage d'un film par la société Itinéraire Productions, 24 Avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE,

Vu la demande de Monsieur Pierre Alexandre LEONARD, Régisseur général,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation,

#### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits Rue du Puits **du lundi 26 février 2024 à 8h au mercredi 28 février 2024 à 8h**, afin de permettre les prises de vue de l'équipe de tournage,

La production s'engage à laisser un accès aux garages des riverains des deux côtés de la Rue du Puits pendant toute la période. Elle s'engage également à laisser les riverains circuler en cas de besoin spécifique.

La production s'engage à libérer la Rue du Puits dès qu'elle n'en aura plus besoin pour les prises de vues de l'équipe de tournage.

**Article 2 :** Les services de la mairie et de la production sont chargés de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 08 février 2024

L'adjointe par délégation  
Christine HAMEL DORDONNAT

